

# PROGRAMME DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

## Certificat d'autorisation

## Types de travaux autorisés

**Loi et Règlement sur les appareils sous pression  
(L.R.Q., chapitre A-20.01)**

**Valide du : 2017-02-24 au 2020-06-12**

Adresse : **Contro Valve Equipment Inc.  
9610-B, rue Ignace  
Brossard, (Québec)  
J4Y 2R4**

**Est autorisée à réparer, ajuster et sceller les soupapes de sûreté (vapeur - gaz - air - liquide) de toutes dimensions dans son atelier et chez le client incluant l'utilisation d'un appareil à ouverture assistée.**

**NUMÉRO D'AUTORISATION  
16-S-2**

**Niveau III**

*A démontré à la satisfaction de la Régie du bâtiment du Québec l'implantation de son programme de contrôle de la qualité et peut se prévaloir de l'article 26 du Règlement sur les appareils sous pression. L'entreprise est autorisée à effectuer les travaux mentionnés dans ce certificat.  
Le titulaire s'engage à respecter son programme de contrôle de la qualité ainsi que la Loi et le Règlement sur les appareils sous pression.*

**Rodage;  
Usinage (remise en état seulement);  
Remplacement de pièces par d'autres identiques et d'origine;  
Remplacement du ressort par un autre calibré pour une pression différente;  
Ajustement de la pression;  
Pose des scellés identifiant l'entreprise.**

Ce certificat peut être retiré en tout temps et sans préavis dans le cas où l'une des conditions au programme de contrôle de la qualité ne serait pas respectée.

Approuvé par : JEAN DENECHAUD

Signature :  (2)

Date : 24 FEVRIER 2017

Régie  
du bâtiment

Québec 